

La collecte des papiers et carton. FAQ

Comment puis-je reconnaître mon conteneur ?

Votre adresse figure sur un autocollant apposé sur votre conteneur. Rien ne vous interdit de personnaliser votre conteneur afin de faciliter son identification.

Suis-je propriétaire de mon conteneur ?

Au même titre que votre compteur électrique, le conteneur est attaché à une adresse et non à une personne.

Suis-je responsable de mon conteneur ?

Il est mis en dépôt chez vous et vous en êtes responsable y compris sur le trottoir. Vous devez le gérer en bon père de famille.

Mon conteneur sera-t-il pesé ?

Votre conteneur ne sera pas pesé et aucune facturation ne vous sera adressée dans ce cadre.

Le couvercle de mon conteneur doit-il être fermé pour que mes déchets soient collectés ?

Oui, le couvercle du conteneur doit être fermé lors de la collecte. Il existe un risque élevé de briser ou d'arracher le couvercle lors de la vidange si le couvercle n'est pas fermé. Cette mesure a pour objectif d'éviter l'envol et l'éparpillement des papiers-cartons dans la nature en cas de vent et ainsi de garantir davantage de propreté publique dans votre Commune.

Il est interdit de présenter des papiers-cartons au sol à côté du conteneur ; ceux-ci ne seront pas collectés.

Suis-je obligé de mettre mon conteneur lors de chaque passage sur le trottoir ?

Non bien sûr. Chacun choisit son rythme en fonction de sa production de déchets. Il est conseillé de le présenter que lorsque celui-ci est rempli.

Puis-je laisser mon conteneur à l'extérieur ?

Rien ne s'y oppose pour autant qu'il reste sur votre terrain privé (le trottoir fait partie de l'espace public) et en dehors des périodes de collecte.

Je travaille, mon conteneur va donc rester toute la journée sur le trottoir ?

Vous pouvez sortir votre conteneur la veille du ramassage à partir de 18h00 ou au plus tard le jour de la collecte à 5h30 et le rentrer à votre retour du travail. Attention, en juillet et en août les collectes débutent plus tôt, nous vous invitons à sortir vos conteneurs avant 4h30 le jour de la collecte.

Un conteneur de 140 litres ou de 240 litres de papiers-cartons peut être lourd à manipuler pour certaines personnes (même équipé de roulettes), pourquoi ne pas proposer des conteneurs plus petits et les vider 2 fois par mois, comme c'est le cas pour le vrac ?

L'analyse réalisée à grande échelle montre que les formats de 140 l et 240 l répondent à la demande en fonction de la taille des ménages. Hygea et ses communes partenaires ont fait le choix de diminuer la fréquence afin de ne pas devoir augmenter la taxe déchets grâce à l'augmentation du volume collecté.

Quelles sont les tailles de conteneurs préconisées en fonction de la composition du ménage ?

Nous vous suggérons d'opter pour un conteneur de 240 l car ce volume a été défini comme étant le plus adapté à la collecte des papiers-cartons. C'est donc un conteneur de ce volume que vous recevrez par défaut.

Que faire si, suite à une fête de famille/un déménagement, la capacité du conteneur est insuffisante ?

Les papiers-cartons déposés en vrac, à côté du conteneur ne seront pas collectés. Nous vous invitons à apporter vos papiers-cartons, préalablement aplatés, au sein d'un des 25 recyparcs d'Hygea, accessibles gratuitement du mardi au samedi. Afin d'améliorer encore le service aux citoyens au sein des recyparcs, les conteneurs papiers-cartons y seront bientôt équipés de compacteurs. Ce dépôt est gratuit et ne fait pas partie des quotas recyparcs.

Que faire si ma rue est en travaux et rendue inaccessible au camion de collecte ?

Exceptionnellement les papiers-cartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates de collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Je déménage. Que dois-je faire de mon conteneur ?

Vous devez le laisser sur place en veillant toutefois à ce qu'il soit propre, vide et le couvercle fermé lors de votre départ.

Est-il possible de changer la capacité des conteneurs ?

La contenance de 240L établie par défaut pour l'ensemble des ménages semble la plus adaptée au regard d'autres expériences wallonnes.

Lorsque le citoyen se trouve dans une des 5 situations ci-dessous, la prestation réalisée par Hygea est gratuite.

- Dans le cadre d'un changement composition de ménage - Citoyen a fait le choix d'un conteneur de 140L-240L
- Dans le cadre d'une nouvelle domiciliation - (nouvelle construction) Nouveau conteneur
- Dans le cadre d'une nouvelle domiciliation - (maison déjà dotée d'un conteneur) Changement de capacité de conteneur
- Dans le cadre où le citoyen/commerçant souhaite qu'Hygea vienne reprendre son conteneur car il n'en souhaite plus
- Dans le cadre d'un vol lors de la première livraison (citoyen/entreprise)
*Lorsque la demande est introduite dans les 2 jours ouvrables suivant la livraison annoncée (mail + téléphone)

Lorsque le citoyen se trouve dans une des 6 situations ci-dessous, la prestation réalisée par Hygea est payante.

- Citoyen/commerçant souhaite changer la capacité de son conteneur après la date pivot de changement de contenance annoncée par courrier (140L-240L)
- Citoyen/commerçant a fait le choix d'absence de conteneur et souhaite finalement un conteneur de 140L-240L
- Réparation d'un dommage- destruction sous la responsabilité du citoyen/commerçant
- Vol après la première livraison après les 48h qui suivent la livraison (citoyen/commerçant)

Mon conteneur est cassé. Que faire ?

- Si les dégâts sont occasionnés par le citoyen, les réparations seront à charge du citoyen.
- Si les dégâts font suite à la collecte en porte-à-porte, Hygea prend en charge les réparations nécessaires (exemple : couvercle cassé). Veuillez prendre contact avec notre call-center via le 0800/11.799.

J'habite en appartement. Où vais-je placer mon conteneur ?

Vous pouvez placer votre conteneur dans votre cave, garage, etc. Toutefois, en cas d'un manque d'espace, des solutions à la carte existent comme des conteneurs collectifs pour l'ensemble des habitants de l'immeuble. A ce sujet, il faut communiquer les coordonnées de votre syndic à notre call-center au 0800 11 799 afin que nous puissions trouver une solution personnalisée.